

LIBERTES ?

Pour la protection de la vie privée, de l'image, contre l'informatisation de la société, la carte VITALE, la vidéosurveillance...

ISSN : 1767-3909

JUILLET/ AOUT/ SEPTEMBRE 2004

Numéro 3

Prix : 1,50 €

SOMMAIRE DETAILLE

⊙ EDITO :

Monsieur le Ministre, vous oubliez le principe de précaution !

⊙ ASPECTS JURIDIQUES :

- Régression du Droit : rétablir l' « esprit des lois ».
- Contestations de la nouvelle loi Informatique et Libertés.
- Dossier médical personnel : Des députés votent contre les droits des citoyens.
- Mondialisation et vie privée : l'insécurité.
- Que dit la loi ?
- Un droit social contre la liberté ?

⊙ ASPECTS HISTORIQUES

- Pour une expertise sur les comptes de la Sécurité sociale (la marque Vitale ; le « logo » de la Sécurité sociale ; fin de la belle histoire du Réseau Santé social ; le coût des télétransmissions ; les « bornes » pour la carte Vitale).
- Sagem obtient le marché de Vitale 2
- Bibliographie
- Les syndicats en question sur le thème de l'informatisation, de la carte Vitale.

⊙ NOUVELLES TECHNOLOGIES, INFORMATISATION : POUR QUELLE PLANETE ? POUR QUELLE SOCIETE ?

- Matériels informatique et électronique : planète en danger.
- Lien social en danger

⊙ PERSPECTIVES TOTALITAIRES :

Les politiques de santé publique en question.

- Vers un fascisme sanitaire
- Technologisation intégrale de l'homme
- Education nationale : vers une conception totalitaire
- Forcing à la vaccination
- RFID : l'insécurité par l'invasion des micro-puces
- Une commande de pizzas : c'est déjà demain

⊙ RESISTANCES ICI ET AILLEURS

- ICI : Appel, Vitry le François, demande d'enquête à l'Igas
- Etats-Unis ; Royaume-Uni, Belgique, en Grèce aussi.

EDITO

Monsieur le Ministre, vous oubliez le « principe de précaution »!

Mai 2004. Un magazine mensuel spécialisé dans les nouvelles technologies propose une première de couverture inquiétante pour les utilisateurs de l'informatique : « COMMENT ON VOUS ESPIONNE. PROTEGEZ VOS DONNEES STRATEGIQUES ! »

Le dossier d'une quinzaine de pages propose des systèmes de prévention, de protection mais ce titre et quelques phrases alarmistes ont frappé l'esprit des professionnels de santé néophytes dans le domaine de l'informatique (ce n'est pas leur métier), harcelés par les instances de Sécurité sociale les poussant à n'importe quel prix à s'informatiser..., à entrer dans les réseaux...

Dans le meilleur des mondes informatique !

Nous citons :

« Des millions d'utilisateurs et d'entreprises sont épiés et leurs données pillées à leur insu par des logiciels espions (...) qui piétinent sans retenue, l'un des droits fondamentaux du citoyen : le respect de la vie privée ».

Un peu plus loin, nous lisons :

« L'ordinateur le plus sûr au monde est un ordinateur éteint, se plaisent à dire les spécialistes de la sécurité ».

Ces spécialistes ont certainement raison.

Pourtant, notre Ministre de la Santé, M. Douste-Blazy, a l'ambition d'informatiser et de faire héberger les dossiers médicaux d'une soixantaine de millions de personnes, consultables sur Internet !

Un code-barres comportant un identifiant unique permettrait de retrouver TOUTES LES DONNEES D'UN PATIENT à partir de tous les serveurs□ !

Du jamais vu sur la planète !

Monsieur le Ministre, vous voulez organiser L'INSECURITE.

M.H LAURENT

ASPECTS JURIDIQUES

Régression du Droit : des circulaires, lois, décrets portent de plus en plus atteinte à nos Droits fondamentaux.

Au XVIII e siècle, Montesquieu, philosophe des Lumières, définit ce que doit être l'esprit des lois : « Si je savais quelque chose qui me fût utile et qui fût préjudiciable à ma famille, je la rejetterais de mon esprit. Si je savais quelque chose qui fût utile à ma famille et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose qui fût utile à ma patrie et qui fût préjudiciable à l'Europe ou qui fût utile à l'Europe et préjudiciable au genre humain, je la regarderais comme un crime. »

Il est urgent de rétablir l'« esprit des lois ».

DOSSIER MEDICAL PERSONNEL

Des députés votent une loi contre les droits des citoyens

Le 5 juillet 2004, une trentaine de députés ont adopté un projet de loi qui constitue une régression sans précédent de nos libertés, qui veut nous déposséder de la confidentialité de nos données de santé, sous le motif de la réduction de la dépense publique.

DES VOIX S'ÉLEVENT POUR DENONCER LA REGRESSION DES LIBERTES CREEE PAR LA NOUVELLE LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

● APPEL : « Il faut sauver la loi Informatique et Libertés », dans Le Monde du 14 juillet 2004 publié la veille du vote de la loi par le Parlement, le 15 juillet 2004, rédigé par :

- Cécile Alvergnat, ancienne membre de la CNIL.
- Louise Cadoux, ancienne vice-présidente de la CNIL, conseillère d'Etat honoraire.
- Sébastien Canevet, président de la Fédération Informatique et Libertés (FIL).
- Raymond Forni, ancien vice-président de la CNIL, ancien président de l'Assemblée nationale.
- Louis Joinet, ancien directeur de la CNIL, ancien rapporteur spécial des Nations-unies sur la protection des données personnelles.
- Olivier Iteanu, avocat, président d'honneur de Internet Society.

● Editorial, le Monde du 2 août 2004 intitulé : « Libertés rognées » (publié après la validation de la loi par le Conseil Constitutionnel).

● Editorial de la revue Expertises, août, septembre 2004 : « Où est passée Informatique et Libertés ? »

MONDIALISATION ET VIE PRIVEE : L'INSECURITE

Une directive européenne du 24 octobre 1995 indique que « les systèmes de traitement des données doivent contribuer au développement des échanges » et que « l'article 8A du Traité de Maastricht sur le fonctionnement du marché intérieur va augmenter les échanges de données à caractère personnel entre administrations nationales et développer des flux transfrontaliers entre les entreprises privées des différents états-membres ».

La mondialisation est donc un facteur aggravant des atteintes à la vie privée car, pour les grands groupes il n'y a pas de frontières dans la circulation des flux de données...Abondance et concentration d'informations : le fichier planétaire unique est pour bientôt !

Des sociétés de droit privé collectent, stockent, traitent, VENDENT à notre insu des sommes considérables d'informations nominatives.

Nos gouvernants, garants de l'Etat de droit, nous laissent vivre dans l'INSECURITE.

M.H. LAURENT.

Que dit la loi ?

*Collecte illicite de données nominatives.
LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES DU 6 Janvier 1978.*

Article 25 : « La collecte de données opérée par tout moyen frauduleux , déloyal ou illicite est interdite ».

Un droit social contre la liberté ?

Atteinte à la vie privée et « mise sous tutelle » abusive des personnes précaires : Article 4 du Décret du 8 avril 2004.

Août 2004. ACIS VIPI et le Collectif Halte à la précarisation ont adressé une requête pour la suppression de l'article 4 de ce décret (lettre avec AR, Lettre ouverte, communiqué de presse au Ministre de l'Emploi, du Travail, de la Cohésion sociale, M. Borloo/ 127, rue de Grenelle, 75 700 Paris).

L'article 4 de ce décret instituant une facturation avantageuse des tarifs d'électricité pour les personnes précaires stipule : « les organismes d'Assurance maladie communiquent aux distributeurs d'électricité ou à un organisme agissant pour leur compte, noms, prénoms, adresse de leurs ressortissants remplissant la condition de ressources prévue à l'article 1er ainsi que le nombre de personnes du foyer tel que défini à l'article R.861-2 du Code de la Sécurité Sociale ».

Outre la très grave violation de la vie privée, cet article du décret cité, sous le prétexte d'un droit social, constitue un équivalent d'une mise sous tutelle abusive, car selon l'article 492 du Code Civil : « Toute personne a la liberté d'agir personnellement ».

Pour information : le Ministère a donné une première réponse, le 9 septembre 2004 :

« [...] Compte tenu de la nature de votre correspondance, je vous informe avoir demandé à mes services d'examiner votre requête avec bienveillance, et ne manquerai pas de vous tenir informé du résultat de ma démarche [...] ».

ASPECTS HISTORIQUES

POUR UNE EXPERTISE SUR LES COMPTES DE LA SECURITE SOCIALE . HISTORIQUE DE LA CARTE VITALE

UN SCANDALE ROCAMBOLESQUE DEVOILE PAR UN RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES D'OCTOBRE 1998.

Le magazine féminin « Vitale » (édition Desnouettes) a reçu 1,6 million de francs du Groupement d'intérêt économique Sesam-Vitale (GIE) !

En effet la marque « Vitale » a été déposée en 1990 par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ; elle a été cédée en 1997 au GIE Sesam-Vitale.

Le magazine féminin « Vitale » a fait valoir son antériorité et a négocié un accord de coexistence à l'amiable contre un chèque de 1,6 million de francs (!).

La Cour des Comptes déclare que le choix du nom « Vitale » a été affecté par un manque de professionnalisme ». (!).

Il n'y avait pas eu de recherche d'antériorité dans les classes proches. (!).

Une question se pose : cet accord « à l'amiable » était-il nécessaire ? Cette somme aurait-elle été accordée au magazine à l'issue d'un procès ?

Cet accord semble avoir été signé pour étouffer un SCANDALE...de plus, autour de la carte Vitale.
On se moque de nous !

M.H. LAURENT

La drôle d'histoire du « Logo de la Sécu ».

En juin 2003, l'Association des assurés sociaux (ADAS, 4, rue de Cardurand, 44600, Saint-Nazaire) apprend par la presse que la Sécu envisage dans son Plan de Travail 2003 la « rénovation de son identité visuelle ». Le coût prévisionnel est de 20 millions d'euro.

La lettre de l'UNOF cite quelques extraits de ce Plan : « Nous conserverons le bleu qui suggère une idée d'éternité tranquille, de calme, de pureté et d'infini. Couleur de paix, symbole de sagesse, de potentiel et d'équilibre, le bleu représente l'institution. (...) ajout colorié chaud... qui exprime la vitalité, le dynamisme, le mouvement, la chaleur de la proximité et le service. »

Cette association adresse une lettre à la CPAM de Loire-Atlantique et à la CNAM pour demander des explications sur une pareille démarche (« la Sécurité Sociale n'est pas une entreprise commerciale, n'a besoin ni de designers, ni de publicistes »), sur une dépense aussi inconsidérée...)

Le 3 Juillet 2003, le Directeur de la CNAM, Daniel Lenoir répond à l'ADAS, afin de rassurer les assurés sociaux.

Voici la lettre de réponse :

**L'Assurance Maladie
Des salariés, sécurité sociale
Caisse nationale
Le Directeur**

3 juillet 2003

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 26 juin dernier, vous avez souhaité disposer d'informations pour vos adhérents quant à l'article paru dans la presse sur le thème de « 20 millions pour un logo » .

Ce titre, effectivement provocateur, introduit un article dont le contenu est en grande partie erroné. Je comprends que l'information telle qu'elle est présentée dans ce journal nécessite une explication.

Je tenais en vous répondant, comme nous le faisons pour chacun de nos assurés et des associations qui les représentent, vous donner l'information exacte.

Nous avons le souci depuis plusieurs années d'améliorer les conditions d'accueil de nos assurés, comme le font de nombreux services publics. La formation à l'accueil comme l'amélioration en cours du contact téléphonique en sont des composantes. Un accueil bien organisé en est une autre.

Régulièrement nos 128 caisses primaires, qui gèrent 2000 points d'accueil, rénovent leurs locaux pour mieux recevoir leur assurés. L'étude, que nous avons fait mener, porte sur l'état des lieux immobiliers de ces accueils, sur la clarté de leur signalisation par notre logo à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments.

Comme toute institution au service des citoyens, nous nous signalons par notre identité. Cela n'est pas réservé aux entreprises commerciales.

Nous avons également fait procéder, au niveau national, à une estimation financière de ce projet. Cela afin que l'étude soit complète et parfaitement renseignée en terme de gestion financière. En aucun cas, il ne s'agit de payer une telle somme pour un nouveau logo. Cette estimation concerne l'ensemble de la signalétique de tous les points d'accueil qui reçoivent chaque année 25 millions de personnes.

Aucune décision, et a fortiori aucune dépense n'est engagée pour cette rénovation des accueils.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.

DANIEL LENOIR

***FIN DE LA BELLE HISTOIRE DU RESEAU SANTE SOCIAL :
OU LA SECURITE SOCIALE A GARANTI DES REVENUS A CEGETEL-VIVENDI : 34
millions d'euro DEPUIS 1997.***

En 1997, le gouvernement de Lionel Jospin signe un contrat de concession avec Cegetel-Vivendi pour le fonctionnement du réseau Santé Social destiné à l'acheminement des feuilles de soins électroniques (FSE).

Le contrat.

- Jusqu'à 500 millions de FSE télétransmises, la Sécurité sociale paye 20 cts de franc par FSE à Cegetel.
- Au delà de 500 millions et jusqu'à un milliard de FSE, la sécurité sociale paye 10 cts de franc par FSE.
- Au delà de 1 milliard, la SS verse 5 cts de franc.
- mi-septembre 2004 environ 2, 54 milliards de FSE ont été télétransmises, ce qui a généré un revenu d'environ 34 millions d'euro pour Cegetel (227 millions de franc).

Fin du contrat : d'heureux « repreneurs » de l'affaire ?

Fin octobre 2004, le Réseau Santé Social disparaît pour laisser place au réseau Sesam Vitale (RSV) qui devrait profiter à France Télécom Transpac (« tuyaux ») et Atos Origin multimedia (messagerie).

A suivre...

M.H LAURENT

***LA SECURITE SOCIALE INDEMNISE LES PROFESSIONNELS DE SANTE POUR LA
TELETRANSMISSION DE FSE : COMBIEN CELA COUTE-T'IL ?***

Le cas des pharmaciens

Les pharmaciens reçoivent 0, 054 E (30 cts de fr) par FSE télétransmise.

Nous avons beaucoup de mal à accéder au chiffrage, la CNAM ne joue pas la transparence, mais il semblerait que le total annuel de FSE pour les pharmaciens soit 500 millions par an, dans ce cas la sécurité sociale verse environ 21 millions d'euro par an aux pharmaciens. Vive l'informatisation, la carte Vitale !

Dans « Libertés ? » n 4 nous établirons le chiffre global de ce que la Sécurité sociale paye aux professionnels de santé pour télétransmettre.

M.H LAURENT

LA FABULEUSE HISTOIRE DES « BORNES » DE MISE A JOUR DE LA CARTE VITALE.

Des « bornes » de mise à jour de la carte Vitale, de couleur verte, sont de plus en plus présentes chez les pharmaciens. Nous nous sommes inquiétés de leur coût.

M. Bastide, président du Syndicat des pharmaciens de Midi-Pyrénées nous a confirmé le prix d'achat de 760 euro environ l'unité (5000 francs), les caisses primaires incitent tous les pharmaciens à s'équiper afin de faire entrer chacun dans le système ; le pharmacien achète l'appareil que la CPAM lui rembourse aussitôt !

Sachant que 22136 officines sur 23714 télétransmettent avec la carte Vitale, nous pouvons calculer ce que pourrait coûter bientôt cet équipement.

Pour information :

Au départ, 38000 bornes de mise à jour étaient prévues (1 par commune) à 40 000 francs pièce puis il a été question de 8000 bornes à 25000 francs chez Ascom Monétel.

« Tant pis pour l'écologie » et pour le trou de la Sécurité Sociale.

M.H LAURENT

LA MULTINATIONALE SAGEM OBTIENT LE MARCHÉ DE VITALE 2.

Le groupement d'intérêt économique (GIE) Sesam Vitale, c'est-à-dire la Sécurité sociale a opté pour le groupe Sagem afin de « développer le système d'exploitation de la carte à puce ».

Cette carte qui devrait être mise en circulation à partir de 2006, est censée être plus performante et surtout garantir plus de sécurité. Faut-il en douter ?

Voici quelques informations sur Sagem : « groupe de haute technologie aux assises internationales . Deuxième groupe français de défense et de sécurité, leader mondial en biométrie à base d'empreintes digitales, Sagem est implanté dans plus de vingt pays ».

Le 27 février 2003, un communiqué annonçait que « la coopération amorcée avec la signature d'un accord en avril 2002 entre Dassault Aviation et Sagem venait de déboucher sur la création d'une société commune : Dassault Sagem Tactical UAV. »

Yvette CLAVERANNE

BIBLIOGRAPHIE

Tous fichés

Claude-Marie Vadrot, journaliste, grand reporter au Journal du Dimanche depuis 1987, a travaillé pour le Canard Enchaîné.

Louissette gouverne, journaliste free-lance, spécialiste des questions de société et du droit des personnes. Editions FIRST Documents, 70 rue d'Assas, 75006 Paris, tél. 01 45 44 88 88, mai 1994, 311p., 18,14 euro.

« Cartes bancaires, cartes d'identité, cartes de cantine ou de parking, les puces sont partout.

Pratiques, rassurantes, nécessaires, elles stockent l'information, la digèrent et la retiennent.

Les puces ont une excellente mémoire, elles ont même été conçues pour ça ».

Le chapitre sur « la santé à la carte », très en vogue aujourd'hui avec la carte Vitale, permet une vue historique sur la mise en place de l'informatisation des données de santé.

Les gaspillages de la sécu

Où comment 100 milliards disparaissent chaque année.
Anne Mallet, cadre dans un organisme d'assurance maladie.
Guy Dovert auteur du livre Scandales à la Mnef.
Editions akrParis, janvier 1999, 172 p., 15, 09 euro.

Anne Mallet et Guy Dovert ont voulu démonter le mécanisme des 100 milliards gaspillés chaque année. Ils mettent en cause l'incompétence et les luttes de pouvoir au sein de la Sécurité sociale. Ecrit en 1999, ce livre traite de problèmes toujours actuels.

Comment sauver (vraiment) la Sécu

Et si les usagers s'en mêlaient ? L'exemple des médicaments.

Philippe Pignarre, directeur de la maison d'édition « Les empêchés de penser en rond » est chargé de cours sur les psychotropes à l'Université de Paris-VIII.

Editions La découverte, 9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris, mars 2004, 122p., 6,40 euro.

« Le déficit de la « Sécu » est bien plus le résultat d'une offre de soins toute puissante, dont l'industrie pharmaceutique est le meilleur exemple, qu'un « dérèglement » des patients qui n'a jamais été sérieusement démontré ». Le livre de Philippe Pignarre, très bien documenté, démontre à partir du contre-exemple américain que leur système de santé est plus cher et moins efficace qu'en Europe.

Les scandales de la Mnef (la véritable enquête) Eric Decouty, éditions Michel Lafon, 2000.

Eric Decouty était journaliste d'investigation au Parisien, aujourd'hui, journaliste au Figaro (auteur de Affaire Elf, affaire d'Etat, Le cherche midi éditeur, 2001).

Où la Mnef bénéficie des financements de la Sécurité Sociale... : « avance de 30 millions de francs » en 1983 (ou 84) « En huit ans, la Mnef percevra ainsi 70 millions de francs de la CNAM » . (P.40)

Une enquête à lire absolument.

Yvette CLAVERANNE

LES SYNDICATS EN QUESTION

« L'incorporation tranquille des nouvelles technologies n'a pas éveillé la vigilance des organisations représentatives des salariés à hauteur des risques et menaces ».

Réflexion de Hubert Bouchet, vice-président adjoint de la CNIL (Commission nationale Informatique et Libertés), IV e université d'automne, novembre 1998 : « Sciences, techniques et droits de l'homme ».

Lettre de démission d'un médecin psychiatre à son syndicat.

Paris, le 6.10.1998

Monsieur,

Cette lettre pour vous informer de ma démission du Syndicat..... et pour en motiver les raisons, raisons préoccupantes et graves.

Plusieurs faits, convergents, m'y déterminent :

L'ambiguïté des prises de position du Syndicat vis-à-vis de la réforme de la Santé : c'est-à-dire une opposition de pure forme, doublée de ce qu'il faut bien nommer une « complicité » active, dès l'origine. Ainsi, le « courage du Plan Juppé » étant, par le Syndicat, immédiatement salué (dans le courrier intitulé : (L'électrochoc). De même les arguments économiques qui sous-tendent ce Plan sont, le plus souvent, systématiquement et intégralement repris comme tels, par exemple : « ampleur des déficits et la spirale croissante des dépenses de santé » (ibid.) sans que

jamais le Syndicat ne donne le moindre écho aux voies d'économistes critiques, pourtant autorisés, dénonçant la manipulation éhontée des chiffres et le trompe-l'œil érigé en système.

L'adhésion forcenée à l'évaluation, à ce que le syndicat appelle, « une obligation d'objectivation de (la) qualité (des soins) ». Qui « suppose donc d'accepter l'évaluation de nos pratiques ; donc les outils techniques incontournables que sont l'informatisation avec son corollaire de codage (...) et de transmission et centralisation des données » (fascicule Santé publique, santé mentale, et évolution du système de distribution des soins). Là encore absence constante de tout questionnement critique, alors que la démarche épistémologique a montré depuis longtemps que seul un savoir incapable d'élaborer son objet et se soutenant de fétiches inconsistants, se précipitait vers le leurre de l'évaluation. Bien loin d'être « scientifique » l'évaluation ne trahit que le réalisme d'un empirisme naïf, et constitue en fait un obstacle rédhibitoire à toute avancée (comme en témoigne l'évolution des sciences). Cela vient évidemment poser quelques questions sur la rigueur épistémologique de cette pompeuse « promotion d'une pensée psychiatrique scientifique » (ibidem) là dessus Foucault a aussi écrit deux ou trois choses incisives, qui ne lui ont jamais été pardonnées par la plupart des psychiatres. Que le fétichisme soit aussi une donnée épistémologique centrale, c'est ce qu'il vaudrait mieux ne pas oublier aujourd'hui et ne pas trop galvauder en en usant à tort et à travers, sur un mode qui se réduit semble-t-il à de l'exorcisme.

L'appel à voter, lors des élections ordinaires, pour deux candidatures dont le programme était d'une ahurissante inconsistance (pour rester dans l'euphémisme), candidatures manifestement de diversion, alors qu'il y avait un véritable enjeu du fait de la présence d'une liste proposant une analyse lucide de la situation. Appel à voter témoignant aussi d'un remarquable mépris pour ceux que l'ont choisissait de solliciter ainsi, sur les bases d'une telle mascarade.

La précipitation vers une Formation Permanente, d'abord préoccupée de son propre aveu de donner des preuves de conformisme pour tenter d'avoir sa part de subventions. Les conséquences d'une telle stratégie sont dévastatrices par ce qu'elle induit d'absence de questionnements critiques sur les véritables objectifs de la dite formation, je me permettrai cependant de les esquisser : disqualification symbolique de ceux qui doivent s'y soumettre dans un contexte infantilisant, passage accéléré aux systèmes de contrôles (depuis longtemps décrits par Deleuze et Foucault), destruction des authentiques formations existantes (« Il est temps de redescendre sur terre » comme il a été dit à l'UNAFORMEC)...recours naïf est systématique à « l'expert » (toujours attesté par le badge soigneusement épinglé et consciencieusement porté tout du long). Au delà des thèmes eux-mêmes (que je n'aborderai pas ici : il y aurait tant à dire !), je m'intéresserai davantage à la forme (qui en est indissociable et qui leur était commune), en particulier, témoignant des véritables enjeux, aux formulaires informatiques distribués à chaque séance, où il s'agissait, à chaque fois, (non seulement sans rire mais avec le plus grand sérieux), d'évaluer la formation elle-même (et à ma connaissance sans qu'aucun des conférenciers ne trouve jamais à y redire) geste en abîme qui était aussi la plus flagrante démonstration, de l'ineptie inévitable de toute évaluation, de son inéluctable inadéquation, de la possibilité aussi de faire dire à peu près n'importe quoi aux réponses obtenues, forcément massives, vides et caricaturales.

Il est vraiment manifeste, pour moi en tous cas, que la prétendue formation ne vise à la dispensation d'aucun savoir, d'aucune connaissance, qu'elle vise uniquement à la mécanisation de la pensée et à la servitude (c'est à dire à tout appréhender en terme d'évaluation, d'expert...) mais aussi moyen, pour les pouvoirs publics, de disposer d'une carotte à même de se concilier la bienveillance syndicale, ce qui n'est pas négligeable.

Certes j'y ai beaucoup appris : sur ce qu'est une fausse science, sur les mécanismes de fétichisation qui en sont constitutifs, sur la fonction à venir de la psychiatrie, sur le masochisme des groupes lorsqu'ils s'évertuent à devenir leur propre géôlier...au total un savoir intégralement négatif !

Venons en au plus déterminant : il y a aujourd'hui, une situation d'affrontement, il s'agit, pour les politiques d'évaluer les forces en présence, c'est-à-dire les possibilités de résistance à l'offensive libérale qu'ils risquent de rencontrer, avec ce que cette résistance suppose d'abord d'analyse critique dans un tel dispositif un syndicat tient une position clef, du fait du nombre de ceux qu'il peut mobiliser, des informations qu'il peut diffuser. Le Syndicat a choisi (car je ne pense pas qu'il s'agisse d'une méconnaissance mais bien d'un choix stratégique) de jouer d'avance l'échec, et d'y contribuer par la démobilisation et une véritable « intoxication » je crois que le mot n'est pas trop fort, prêchant le discours du « réalisme », de l'inéluctable et de la résignation. En tentant aussi de disqualifier par le sarcasme ricanant (qui semble, hélas, un style assez habituel à l'égard des contradicteurs du Syndicat) ce qui pouvaient avoir des positions plus

déterminées ; alors que le Syndicat était bel et bien en position d'organiser la résistance. Ce discours de l'inéluctable et du réalisme nous savons ce qu'il vaut, d'où il vient et ce qui lui est déjà advenu dans le passé : c'était celui du libéralisme, juste avant la crise de 1929.

Une stratégie de l'échec, est le droit de chacun, mais lorsqu'un tel choix va concerner tout un groupe et qu'il

doit, pour demeurer efficace, être soigneusement masqué, cela devient un tout autre problème... Evoquer ici la volonté d' « anticiper les effets pervers » est un argument qui ne satisfera que ceux qui sont déjà convaincus, mais ne manquera certainement pas de rappeler, aux autres des souvenirs, pas si anciens et récemment réactivés par l'actualité judiciaire...

Dans un tel contexte ce genre de position justifie évidemment un qualificatif approprié .

Qu'on ne s'y trompe pas, les enjeux actuels ne sont qu'accessoirement économiques les véritables enjeux sont métaphysiques : il s'agit de l'homme en autre chose, et c'est bien ce qui est en question dans la prétendue « évaluation des pratiques », elle vise la redéfinition à nouveaux frais de l'être humain, l'évaluation n'étant que le prétexte pour mettre en place discrètement les paramètres de cette ultime normalisation : un pur et simple « formatage », permettant un traitement informatique.

De ce fait, il s'agit bel et bien de la poursuite des projets biopolitiques nazi et stalinien de réduction de l'humain à de la matière première géable, sans cette fois de recours aux meurtres.

Tant pis si cette analyse ne convient pas aux tenants de l'humanisme et de l'état de droit: ils n'en sont pas à un aveuglement fétichiste près.

Il y a des crimes métaphysiques (le Président Schreber les appelait assassinats d'âme) : ce sont en général les moins spectaculaires car ils sont souvent sans cadavres ni criminels assignables. Cela ne doit pas faire conclure qu'ils n'occasionnent pas de destructions subjectives irrémédiables ni de complices, il faut au contraire dès à présent souligner la lourde responsabilité de ces derniers.

Décidément, de la ségrégation à la virtualisation, la psychiatrie aura raté tous ces rendez-vous avec l'histoire...

LETTRE A LA CGT

Association de Défense des Assurés Sociaux : ADAS

*4, rue de Cardurand
44600 Saint-Nayaire*

ACIS VIPI (contre l'informatisation de la société, la télétransmission par la Carte Vitale et les réseaux de santé)

*9, route de Toulouse
31180 Castelmaurou*

Association « Souriez-vous êtes filmés »

<http://souriez.info>

*A Monsieur Bernard Thibault
Secrétaire Général de la CGT*

*263, route de Paris
93516 Montreuil sous Bois*

Le 10 juillet 2004-2007-2026?

Monsieur le Secrétaire Général,

De très nombreux citoyens assurés sociaux, syndicalistes, professionnels de santé, nous ont alertés sur le comportement gravement irresponsable et préjudiciable que vous-même et l'encadrement de la CGT ont eu lors des manifestations de protestation pour la sauvegarde de la Sécurité Sociale.

Il apparaît en effet scandaleux et contradictoire de dénoncer les agissements du gouvernement « Raffarin III » en arborant l'insigne de l'escroquerie intellectuelle, morale et financière qu'est la carte Vitale, instrument de la mise en réseau de nos données de santé.

De plus, cette médiatisation a pour effet essentiel le conditionnement des esprits : En clamant « La Sécu, c'est Vital(e) ! », en arborant la carte Vitale à vos boutons, vous en faites le symbole de défense de l'organisme public et protecteur que doit être la Sécurité sociale, vous cautionnez le caractère liberticide de cette carte pour chacun d'entre nous, vous cautionnez les scandales de son développement technique et financier. En effet, depuis l'origine de cette carte et de sa mise en œuvre, les seuls objectifs véritables ont été l'émergence et l'organisation de nouveaux marchés

pour des industriels et des sociétés commerciales qui n'ont aucune légitimité technique, médicale et sociale, et cela depuis les années 80, avec pour aboutissement « logique », la mise en réseau informatique de nos « secrets médicaux ».

Vous portez ainsi atteinte au respect des libertés individuelles et à l'action résistante de chacun d'entre nous.

Nous exigeons un communiqué de presse explicatif de votre action et du symbole ainsi utilisé.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de nos sentiments citoyens.

ERRATA : dans Libertés ? n°2

A la place de « Vol au dessus d'un nid de coucou » il fallait lire « I comme ICARE » de Henri Verneuil, dans « aspects historiques » par Laurence Bertholet qui présente ses excuses aux lecteurs.

NOUVELLES TECHNOLOGIES ,INFORMATISATION : POUR QUELLE PLANETE ?

MATERIELS INFORMATIQUE ET ELECTRONIQUE : PLANETE EN DANGER

L'ONU a dénoncé dans un rapport publié le 3 mai 2004 les conditions de fabrication et de recyclage de ces matériels.

Au Canada, dans la province de l'Alberta, une taxe sur les ordinateurs et les téléviseurs (15 à 45 dollars) est mise en place en réponse à ce rapport.

LIEN SOCIAL EN DANGER

Atteinte à la vie privée par l'enregistrement d'échanges téléphoniques.

Un article paru dans le magazine médical « Impact médecine » a provoqué des réactions d'indignation.

Le 9 janvier 2004, le Professeur Hoerni, président du Conseil national de l'Ordre des médecins, a, dans le cadre d'une communication faite à l'Académie de médecine, préconisé, « des précautions dans l'utilisation du téléphone en médecine, notamment d'enregistrer tout échange téléphonique. »

PERSPECTIVES TOTALITAIRES

« Le Mal radical, c'est (...) l'absence de pensée. Penser le Mal écarte du Mal. Ne pas le penser y conduit dans une meurtrière banalité ».

Philippe Sollers dans Le Monde, 17 juin 2000.

« Le fascisme, ce n'est pas d'empêcher de dire, c'est obliger à dire ».

Roland Barthes.

« L'homme , dans le monde contemporain est devenu une bête d'aveu ».

Michel Foucault.

VERS LE FASCISME SANITAIRE : TOUS LES SIGNES D'UNE DICTATURE

Le système Vitale et le dossier informatisé de santé vont ficher notre vie médicale.

Notre santé n'est plus qu'un matériau de l'info, qui circule , qui s'échange, qui se stocke, qui se vend ?

Or il s'agit de notre vie privée et même de notre intimité, de notre personne.

Cela va permettre de contrôler les malades et les médecins, d'imposer des normes, des modèles standardisés de soins, du rationnel économique.

Or rien de moins standard que l'être humain.

Nous sommes tous uniques. Pour la même maladie nous réagissons très différemment : le diabétique à l'insuline qui se lance dans le sport et devient champion , celui qui se décourage, se déprime, n'arrive pas à s'empêcher de manger du sucré, c'est d'ailleurs quelquefois le même à quelques années d'écart.

Il y a donc le bon diabétique et le mauvais qui coûte cher.

GARE A CELUI QUI COUTE CHER

Le gros qui use ses articulations, a de l'hypertension , du cholestérol, le fumeur qui bouche ses artères, l'alcoolique qui bousille son foie, le vieux qui va mal de partout, le fou qui ne suit pas à la lettre son traitement, le médecin qui ne respecte pas le protocole de soins le moins coûteux.

Il faudra tous être des champions comme le bon diabétique.

LA CHASSE AUX « DEVIANTS »

C'est une évidence tous ces déviants coûtent cher : hospitalisation à répétition, consultations multiples, scanner, prises de sang, médicaments ...

C'est une évidence : elle n'a qu'à maigrir, il n'a qu'à arrêter de fumer, il n'avait qu'à pas picoler, c'est de sa faute, elle l'a bien cherché, on ne va quand même pas payer pour ce vieux de 95 ans complètement dégingué, à sa place je préférerais mourir...

C'est une évidence, ils coûtent trop cher pour le citoyen qui voit ses cotisations augmenter (csg, tarif de la Mutuelle, etc...), pour l'entreprise qui cotise aussi de plus en plus cher, pour les jeunes qui paient pour les vieux.

Mais le risque c'est qu'on va se servir de ces évidences pour imposer un ordre tyrannique, un fascisme sanitaire.

Le signe qui doit nous alarmer c'est comme dans toute dictature, le privé, le personnel n'existe plus : transparence totale.

UN SYSTEME IRRATIONNEL ET PARANOIAQUE

On peut être sûr que ce système est en fait irrationnel et paranoïaque derrière son allure hyper-rationnelle. L'être humain a toujours été hors normes.

Einstein n'a commencé à parler que vers 3 ans, Victor Hugo couchait avec ses servantes même mineures,

Modigliani picolait, Rimbaud se droguait, Churchill fumait et mangeait un peu trop, Jean Jacques Rousseau abandonnait ses enfants.

REFLEXION D'UN MEDECIN

TECHNOLOGISATION INTEGRALE DE L'HOMME

L'informatisation des professionnels de santé trouve une de ces justifications dans « l'évaluation », prétexte fallacieux d'une idéologie scientiste contre laquelle de nombreuses voix s'élèvent.

Certains s'imaginent pourtant que cette évaluation serait acceptable pour ce qui concerne la médecine du corps mais pas pour la médecine du psychisme. Cela semble être le cas pour le psychanalyste Jacques-Alain Miller qui a déclaré dans le Monde du 30 octobre 2003 : « la médecine éclairée par la science, est sortie décidément de l'empirisme et a connu des progrès sensationnels, qui expliquent que l'on songe à faire bénéficier la psychanalyse d'approches nouvelles : codification des pratiques, évaluation chiffrée des résultats, établissement de séries statistiques, élaborations de protocoles, « conférences de consensus », standardisation des « conduites à tenir », « démarche transversale ». [...] Loin de nous de décrier la scientification de la médecine qui est un bienfait. Seulement, il se trouve que, à notre avis du moins, les méthodes qui ont fait merveille en cancérologie et en épidémiologie rencontrent des obstacles de structure en psychanalyse. »

D'autres analystes ont des positions radicalement opposées à ce clivage, c'est le cas de Pierre GINESY : « Une des erreurs majeures concernant les procédures de contrôle qui ne cessent de prendre de l'ampleur consiste à dissocier celles qui concernent le corps de celles qui concernent ce que l'on désigne le plus souvent par le nom d' « esprit », comme si les unes étaient acceptables et non les autres. C'est méconnaître qu'un seul et même dispositif est à l'œuvre, visant à la technologisation intégrale de l'homme. Ce qui signifie à terme aussi bien la destruction de la médecine que la destruction de la psychanalyse. Si différentes qu'aient pu être ces pratiques, il s'agit désormais de tout réduire à des procédures programmables, exécutées par des officiants dont la soumission sera à la mesure de leur incompétence, c'est-à-dire ne disposant d'aucun élément de critique de ce qui leur sera dicté comme tâche. Résumons : soumission à l'Etat et à la Sécurité Sociale, soumission aux laboratoires pharmaceutiques, soumission aux compagnies d'assurances, autrement dit homogénéisation des soignants, homogénéisation des soignés, homogénéisation des corporalités, homogénéisation des subjectivités : en dépit de ses antécédents pourtant catastrophiques, les conséquences pour l'espèce humaine de la rationalité bureaucratique échappent manifestement aux apprentis sorciers actuels. »

JUSQU'OU PEUVENT CONDUIRE LES POLITIQUES DE SANTE PUBLIQUE ?

FORCING A LA VACCINATION TEMOIGNAGE

Mon fils aîné a été concerné par la première campagne de vaccination contre l'hépatite B, dans les Hautes-Pyrénées. Il devait être en 5ème ou 4ème, ce qui situe l'anecdote qui suit en 1996 ou 1997.

Mon fils m'a transmis un formulaire qui lui avait été distribué au collège afin que je signe une autorisation de vaccination. J'avais déjà été alertée par les réserves concernant le vaccin contre l'hépatite B, et notamment sur les risques liés au développement de la sclérose en plaques. J'avais alors un ami très proche atteint de cette maladie et je voyais bien ce qu'elle avait d'handicapant dans le quotidien. Ce n'est pas une maladie anodine mais ne voulant pas céder à l'alarmisme, j'ai consulté mon médecin traitant, homéopathe. Elle m'a confortée dans le fait de ne pas signer l'autorisation, me signalant que ses collègues et elle ne comprenaient pas l'urgence qu'il y avait à vacciner toute une classe d'âge pour laquelle il n'y avait aucun risque immédiat de contracter l'hépatite B.

J'ai donc signé le formulaire en mentionnant clairement mon opposition à cette vaccination, en dehors des cases, puisque aucune ligne n'était prévue pour le refus.

Le jour venu, j'ai eu la surprise de voir arriver dans ma classe (je suis institutrice et j'exerçais dans l'école attenante au collège de mon fils) l'infirmière du conseil général qui me connaissait puisqu'elle effectuait les visites médicales en école élémentaire. Elle venait m'exprimer son incompréhension à la lecture du formulaire que j'avais

rempli, me demandant si je me rendais bien compte de ce que je faisais et essayant de faire pression, me faisant quasiment passer pour une irresponsable, pour que je revienne sur ma décision.

J'ai évidemment tenu bon, mais j'ai trouvé fort désagréable qu'on tente de me culpabiliser ainsi. J'ai pensé aussi à tous les parents qui n'avaient pas eu d'information contradictoire sur cette campagne de vaccination et qui s'en remettaient à la toute puissance du corps médical, cautionnée par l'Education nationale.

S'il se trouve des enfants atteints de sclérose en plaques parmi les milliers d'enfants vaccinés, quel sera leur recours ?

Anne Marie PONS.

Juillet 2004.

A lire, du journaliste Eric Giacometti, le Parisien, son ouvrage sur les scandales du vaccin contre l'hépatite B, éditions Albin Michel, 1998.

EDUCATION NATIONALE : VERS UNE CONCEPTION TOTALITAIRE.

Depuis la création en 1998 (circulaire du 1.07.98) des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté dans le cadre de la « prévention des conduites à risques » se profile au sein des établissements scolaires une conception « globalitaire ».

Définition donnée dans cette circulaire : le comité « associe l'ensemble de la communauté éducative : les personnels de direction, d'enseignement, d'éducation, de surveillance, sanitaires et sociaux, d'orientation, ATOS, les élèves dont la participation est primordiale, qu'ils soient délégués ou non, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs (représentants des collectivités locales, de la justice, de la police, de la gendarmerie, organismes et associations habilités ».

Le 11 décembre 2003, dans le Bulletin Officiel n°46 de l'Education nationale paraissait un « programme quinquennal de prévention et d'éducation pour « la santé des élèves ».

Apparaît un carnet de santé avec un volet de santé mentale.

Protocole de consultations, informatisation du projet, logiciel permettant la saisie immédiate par un « médiateur » décrit comme un « accompagnant de santé ». Analyse et centralisation des données dans un programme défini en termes « d'objectifs prioritaires, de stratégies d'action et d'évaluation ».

Le « médiateur », sur ordre de mission pourra convoquer les familles (en cas de non-retour à une indication de soins, quels qu'ils soient, faite après bilan de santé scolaire).

De telles immixtions du corps social dans la sphère privée de la personne, des familles sont dignes des pires dictatures.

Parents, refusez ces visites médicales qui portent atteinte, dans leurs principes, aux droits fondamentaux de vos enfants et de votre famille. (Non respect de la vie privée, de l'intégrité physique et individuelle, rupture des principes d'inaliénabilité et indisponibilité du corps humain, principe de liberté).

Sources : B.O ; L'émancipation syndicale et pédagogique, 28.08.04 ; WWW. humanité. FR, parution des 12 et 13.01.04.

L'INSECURITE PAR L'INVASION DES MICRO-PUCES : RFID

Un mouchard technologique.

Elles sont nées d'un projet de recherche développé en 1999 au MIT (Massachusetts Institute of Technology). Les RFID (« radio frequency identification »), micro-puces sont une technologie alternative, à celle du code barres pour le marquage des biens... et maintenant des personnes !

Elles permettent de lire des données à distance sans aucune source d'alimentation électrique en remplissant la fonction de « carte d'identité » ou de porte-monnaie électronique.

Ce sont de véritables « bases de données portatives » disposant d'une mémoire, d'un émetteur et d'un

récepteur propres, invisibles et toujours activables à distance.

Des enjeux industriels et commerciaux considérables.

Le marché des micro-puces est en pleine expansion.

-la société française Gemplus (cf carte Vitale) fournit des puces RFID pour une société espagnole de jambons serranos.

-la société néerlandaise Nedap développe un système d'identification des véhicules.

-la société Accenture fournit un système de gestion des uniformes de milliers de salariés à Sydney etc...

A terme elle peut permettre de supprimer les caisses et les personnels qui y sont employés.

Une technologie liberticide.

Toutes sortes de prétexte fallacieux sont invoqués pour en implanter un peu partout : traçabilité des marchandises, des véhicules..., des animaux (oreilles de chiens)...ou des humains : enfants, malades...

Cette technologie permet de lire des données à distance sans que le porteur de puce s'en rende compte.

En France, la Commission nationale Informatique et Libertés (Cnil) a estimé que les techniques de RFID constituent un danger redoutable pour la protection des données personnelles.

(Art 25 de la loi Informatique et Libertés : « la collecte de données opérées par tout moyen frauduleux, déloyal ou illicite est interdite »).

M.H LAURENT

Sources :

- Revue Justice n° 179, mai 2004 (syndicat de la magistrature), article de Clément Schouler, substitut à Versailles : « un nouveau danger pour les libertés ».
- Documentaire diffusé le 1.09.04 sur France 5 : « le futur, c'est aujourd'hui ».

ALERTER EN AMUSANT SUR CE QUI SE PASSE ET CE QUI NOUS ATTEND : UNE COURTE FABLE A DECOUVRIR.

Une commande de pizzas : « Big brother c'est déjà demain ».

Il s'agit d'une histoire drôle, d'une quarantaine de lignes qui peut faire froid dans le dos.

Publiée par la revue Silence en juin 2004 (n 311), elle circule sur Internet.

« [...] Je voudrais deux de vos pizzas à la viande...

[...]

-je ne pense pas que ce soit une bonne idée, monsieur[...]. Selon votre dossier médical, vous souffrez d'hypertension et d'un niveau de cholestérol très élevé . Votre assurance maladie vous interdit un choix aussi dangereux pour votre santé. »

RESISTANCES ICI

-COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN-

***APPEL A UN REFUS TOTAL DE L'INFORMATISATION DE NOS DONNEES DE SANTE.
NON AU « CASIER JUDICIAIRE INFORMATISE DE LA SANTE »*** 

ADAS Association de Défense des Assurés Sociaux-
4, rue Cardurand 44600 Saint-Nazaire
<http://www.webzinemaker.com/adas/>.

ACIS VIPI Contre l'informatisation des données de la société, la télétransmission par la Carte Vitale et les réseaux de santé.
9, route de Toulouse
31180 Castelmaurou.

Association « Souriez vous êtes filmés »
<http://souriez.info/>.

Le 5 Juillet 2004, une trentaine de députés ont adopté un projet de loi qui constitue une régression sans précédent de nos libertés, qui veut nous déposséder de la confidentialité de nos données de santé, sous le motif de la réduction des dépenses publiques .

Nous dénonçons et refusons l'informatisation des données de santé, la carte Vitale et le chantage aux remboursements en échange de leur utilisation.

Depuis l'origine de ces projets dans les années 1980 et leurs mises en œuvre, les seuls objectifs véritables ont été l'émergence et l'organisation de nouveaux marchés pour des industriels, des sociétés commerciales : télécommunications, informatique, télématique (cartes à puces et lecteurs...), des sociétés qui font commerce des données de santé et n'ont aucune légitimité technique, médicale, sociale.

De plus ces mises en œuvre sont gravement et irréversiblement attentatoires aux libertés fondamentales et individuelles, violant le droit à la vie privée et au secret médical portant atteinte au lien social.

Nous exigeons :

- Un arrêt immédiat de l'informatisation de nos données de santé.
- Une expertise sur les comptes de la Sécurité Sociale depuis les années 1980.
- Une expertise sur les dépenses engagées par tous les ministères qui ont financé et financent ces projets (Recherche, Environnement, Aménagement du Territoire...).

Une information précise et transparente sur les acteurs publics et privés, industriels et commerciaux qui ont favorisé la mise en place de ces projets.

Nous appelons chacune, chacun, les professionnels de santé, les associations et collectifs à dire NON au CASIER JUDICIAIRE INFORMATISE DE LA SANTE.

Si vous voulez signer cet appel envoyez juste un mail (objet :Appel) à martine burban la poste net, ce mail servira de signature en vous présentant (nom et adresse). Merci.

**« La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration »
Article 15 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789).**

MANIFESTATION A VITRY-LE-FRANCOIS

3 juin 2004, Vitry-Le-François, Marne (51) : manifestation contre la « violation du droit à la vie privée et du secret professionnel ».

Sous le prétexte d'une « évaluation » de la nature des besoins en aide sociale, le conseil général a tenté d'imposer aux travailleurs sociaux un questionnaire attentatoire au droit à la vie privée des personnes concernées par l'aide sociale (logement, éducation, santé mentale, etc ...) et par conséquent au secret professionnel.

Des travailleurs sociaux ont refusé de « répondre à cette commande » jugée « inquisitoriale » et se sont organisés dans un Collectif.

Le 2 juin, plusieurs organisations syndicales appelaient à une manifestation prévue le lendemain.

Source : le Monde, 2 juin 2004.

LETTRE A L'INSPECTION GENERALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES.

Les associations ADAS et ACIS VIPI ont adressé, en septembre 2004, une lettre à l'IGAS pour demander une enquête sur les scandales dans l'historique de l'informatisation et de la carte Vitale dans le domaine sanitaire et social.

RESISTANCES AILLEURS

Etats-Unis :

L'association CASPIAN (Consumers Against Supermarket Privacy invasion and Numbering) née en 1999 défend le droit à la vie privée ; elle a organisé des boycotts contre certains produits dotés de puces RFID.

Royaume-Uni :

Août 2003. Le fabricant de lames de rasoir Gillette annonce qu'il renonce pour 10 ans à tout traçage de ses produits par RFID.

Cela, à la suite d'un scandale qui avait éclaté à Cambridge : dans un supermarché de l'enseigne Tesco, un appareil photographique caché dans le présentoir, pouvait, au moyen d'une puce RFID fixée sur le rasoir, prendre l'image du client qui était à nouveau photographié à la sortie du magasin, toujours grâce à la puce RFID.

Belgique :

Le CRAP : collectif de Résistance A la Puce, diffuse une pétition contre la carte d'identité à puce électronique.
-<http://WWW.stop-puce.be> e. mail : contact @ stop-puce.be téléphone : 00 32 (O)474/ 32 87 88
Editeur Responsable : Françoise Gilboux, rue de Coquelet, 20 Namur 5000

Par cette pétition, nous manifestons, en qualité d'êtres humains et de citoyens, notre refus de l'adoption de la carte d'identité à puce électronique en Belgique. Nous demandons que notre Parlement et que notre Gouvernement revoient leur décision d'imposer cette carte. Nous sommes, en effet, conscients que cette carte d'identité électronique est un premier pas vers la greffe de la micro-puce sous cutanée déjà proposée aux Etats-Unis par la société Appel Digital Solutions. Nous exigeons aussi que notre Parlement et notre Gouvernement prennent toutes les dispositions nécessaires et promulguent des lois claires et stables afin que toute micro-puce sous-cutanée, implantée ou injectée, soit à jamais interdite à la commercialisation, à l'application, à la vente ou à la distribution, et ce par qui que ce soit ou quel que soit le prétexte invoqué, en raison des immenses dangers physiques et éthiques qu'elle représente pour les droits relatifs à la vie privée et à la liberté de pensée, d'expression et d'association ! Il s'agit là d'un domaine d'intérêt public sur lequel le Parlement et le Gouvernement doivent prendre des mesures fermes.

N'hésitez pas à photocopier ce document, également en ligne sur notre site, avant de le faire remplir et à le distribuer ! Le texte qui l'accompagne peut-être obtenu auprès du CRAP.

En Grèce aussi... :

Une « baleine blanche » extrêmement curieuse !

Août 2004. Jeux Olympiques d'Athènes une ONG (organisation non gouvernementale)

dépose une

plainte pour violation de la vie privée.

Sous le motif de la sécurisation des J.O, un dirigeable a survolé lentement Athènes « bardé de caméras et d'ordinateurs ultra-sophistiqués... ».

Selon l'ONG, elle pouvait « saisir et enregistrer une conversation, filmer à l'intérieur des maisons ».

-
-
-
-
-
-
-

Thèmes :

- *Argent public p5,6,7,8,9*
- *Associations p4,5,6,20*
- *Caméras p21*
- *Carte Vitale p5,7,8,19*
- *CNIL p3*
- *Education nationale p16*
- *Igas p20*
- *Insécurité p2,3,4,17*
- *Ministre p2,5*
- *Multinationales p3,4*
- *Professionnels de santé p2,7,11,12,14,15*
- *RFID p17,18,20,21*
- *Santé publique p3,13,14,15,16,18*
- *Syndicat p9,10,12,17,20*
- *Travailleurs sociaux p19*
- *Vaccination p16*

Industriels, sociétés commerciales :

- *Accenture p18*
- *Ascom monetel p7,8*
- *Atos origin p7*
- *Cegetel p7*
- *Dassault p8*
- *France Telecom Transpac p7*
- *Gemplus p 18*
- *Gillette p20*
- *Nedap p18*
- *Sagem p8*

DOCUMENT ANNEXE

LISTE DES 33 DEPUTES QUI ONT VOTE LE DOSSIER MEDICAL PERSONNEL.

- Gérard Bapt : socialiste,médecin cardiologue
- Marc Bernier : UMP, chirurgien-dentiste
- Martine Billard : n'appartient à aucun groupe, bibliothécaire
- Maryvonne Briot : UMP, surveillante des services médicaux à l'hôpital
- Yves Bur : UMP, chirurgien-dentiste
- Alain Claeys : socialiste, enseignant
- Xavier de Roux : UMP, avocat au Barreau de Paris
- Jacques Domergues : UMP, chirurgien
- Jean Pierre Door : UMP, cardiologue
- Jean Michel Dubernard : UMP, chirurgien des Hôpitaux de Lyon et professeur des Universités
- Gérard Dubrac : UMP, pharmacien
- Claude Evin : socialiste, consultant
- Pierre Fagniez : UMP, chirurgien, professeur des Universités
- Jacqueline Fraysse :députés communistes et républicains, médecin cardiologue
- Danièle Garrigues : UMP, administrateur à l'Assemblée nationale
- Catherine Génisson :socialiste, praticien hospitalier
- Claude Greff :UMP, infirmière
- Maxime Gremetz ; députés communistes républicains métallurgiste
- François Guillaume :UMP, agriculteur
- Danièle Hoffman-Rispal : socialiste, comptable
- Olivier Jardé : UDF, médecin, professeur des Universités
- Edouard Landrain : UMP, docteur en chirurgie dentaire retraité
- Jean Le Garrec : socialiste, cadre supérieur du secteur privé
- Jean –Marie Le Guen : socialiste, médecin
- Richard Mallié :UMP, docteur en chirurgie dentaire
- Hervé Mariton : UMP, ingénieur
- Pierre Morange : UMP, médecin généraliste
- Jean Luc Préel :UDF, chef de services hospitaliers
- Simon Renucci :apparenté socialiste, pédiatre
- Jean Marie Roland :UMP, médecin généraliste
- Michèle Tabarot : UMP, sans profession
- Alain Vidalies : socialiste, avocat
- Philippe Vittel : UMPm chirurgien plasticien
- Jean Luc Warsmann : UMP, sans profession

Publication éditée par l'association

ACIS VIPI

ISSN : 1767-3909

Juillet/Août/Septembre 2004

Numéro 3

Acis Vipi, association régie par la loi 1901 pour la protection de la vie privée, de l'image, contre l'informatisation de la société.

Son objet est de mettre en œuvre tous les moyens de contestation et de lutte contre l'appropriation par l'Etat, les personnes physiques et morales, les organismes privés du secteur public et privé, des données de la personne humaine (droit à l'image, vie privée, données génétiques, intégrité physique et morale, propriété intellectuelle...)

*Dénoncer l'informatisation, la numérisation, les télétransmissions, la carte Vitale, la vidéosurveillance, traçage de la vie privée. Refuser commerce de ces données.
Etablir historique, coût, risques sanitaires et sociaux des choix de l'informatisation, des nouvelles technologies.*

Directrice de publication :

LAURENT Marie-Hélène

Comité de rédaction :

BRUNET-DUCOS Vanessa

CATUSSE Maryvonne

CLAVERANNE Yvette

LAURENT Marie-Hélène

Je désire adhérer à l'association ACIS VIPI :

Nom :.....**Prénom :**.....

Adresse :.....

.....

☎.....**Profession (facultatif) :**.....

Montant de l'adhésion : 15 €

Chômeurs, précaires :5 €

principe du mot-clé pour un moteur de recherche, par exemple Google.

lettre hebdomadaire de l'UNOF (union nationale des omnipraticiens français), n° 159 ,3 juin 2003 ; Panorama du médecin, 5 juin 2003, Alexandre Dordin.

Nicolas Crêtaux (Vérité Santé Pratiques du 21 mars 1998)

— Article : Zdnet, 29.04.2004, <http://zdnet.fr>

[http //www. sagem.fr/fr/ communiqués](http://www.sagem.fr/fr/communiqués)

— même source

□ expression employée par le syndicat FO (revue : le Syndicaliste du 10.01.00)

□ expression employée par Alain Guédé dans Le Canard enchainé

□ lire définition dans « Perspectives totalitaires ».

Sources : Revue Justice, mai 2004 (syndicat de la magistrature), Financial Times, août 2003.

□ article dans le journal Le Monde du 14 août 2004 intitulé : « La baleine blanche » (José-Alain Fralon).